



A QUOI SERT UN SYNDICAT CHEZ MICHELIN ?

Pourquoi voter CFE-CGC ?



Voici les différentes instances qui représentent les salariés dans une entreprise...



Les élus sont élus pour 4 ans mais peuvent faire plusieurs mandats successifs, par exemple le mandat de Délégué Syndical. Des heures de délégation sont accordées spécifiquement pour chaque type de mandat.

Cela permet aux élus de faire le travail syndical, de se préparer aux instances en lisant les documents fournis par l'entreprise par exemple et en préparant leurs questions.

Ce travail préparatoire est indispensable pour bien exercer son mandat d'élu.

A la CFE-CGC nous y accordons une grande attention et les nouveaux élus sont formés et accompagnés à ce travail préparatoire par les plus anciens.

Bien souvent les élus ont commencé comme militants, tout simplement en assistant à certaines réunions de l'équipe et en donnant leur avis. C'est la première étape de la formation !



... et les différents rôles

**Il est essentiel de distinguer vos représentants.
Voici une synthèse pour savoir à qui vous adresser :**

	Le représentant au CSE	Le Délégué Syndical (DS / DSC)	Le Représentant du Personnel (RP) à Clermont ou Chargé de Proximité dans les autres sites
Rôle majeur	Contrôler & Protéger. Il veille au respect du droit du travail et à votre sécurité physique et mentale.	Négocier & Revendiquer. Seul habilité à signer les accords.	Capter, prioriser, orienter les sujets et contribuer à la résolution des réclamations individuelles ou collectives. Veiller à la bonne application des lois et des accords collectifs.
Affiliation	C'est un élu d'un syndicat, élu au moment des élections professionnelles. Il a 35 h de délégation.	Il est élu dans et représente un syndicat. Il a 35 h de délégation à Clermont. Le quota d'heures mensuelles peut changer selon les sites	Il est désigné et représente un syndicat. Il a 15 h de délégation à Clermont. Le quota d'heures mensuelles peut changer selon les sites
Niveau National	CSEC : Gère la stratégie globale de l'entreprise et les finances au niveau du siège. Voir page 12	DSC (Central) : Négocie les accords qui s'appliquent à l'ensemble de la société (ex: Télétravail).	
Niveau Local	CSE d'Établissement : Votre interlocuteur de proximité. Gère vos conditions de travail réelles sur le site. Voir page...	DS de Site : Porte les revendications spécifiques à votre site et veille à l'application locale des accords (Ex : Intéressement, réactivité, horaires, ...)	Les Chargés ou Représentants de proximité assurent, par délégation du CSE, toutes ses missions relatives à la résolution des réclamations individuelles ou collectives concernant : La maintenance du site. Les sujets SP. Les sujets conditions de travail et sécurité.